

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018	
		<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	159 273 676,722	170 642 133,621
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		42 966 182,860	48 616 892,249
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		111 797 899,304	115 191 394,039
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		4 509 594,558	6 833 847,333
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	75 019 081,521	65 628 934,795
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	75 019 000,696	65 628 440,550
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	80,825	494,245
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	36 716,398
TOTAL ACTIF			234 292 758,243	236 307 784,814
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	102 601,216	101 183,876
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	78 904,406	62 734,794
TOTAL PASSIF		PA	181 505,622	163 918,670
ACTIF NET			234 111 252,621	236 143 866,144
CP1	CAPITAL	CP1	221 771 361,940	224 992 687,168
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	12 339 890,681	11 151 178,976
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		13 471 325,261	12 027 347,350
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-1 131 434,580	-876 168,374
ACTIF NET			234 111 252,621	236 143 866,144
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			234 292 758,243	236 307 784,814

ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2019

	Note	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 914 164,895	8 569 818,306
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		3 037 610,260	2 590 724,659
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 578 587,910	5 782 614,287
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		297 966,725	196 479,360
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	6 120 738,927	5 017 513,855
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		279 885,213	0,000
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 460 371,664	3 442 825,522
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		2 068 470,462	1 574 688,333
PR2-D REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		312 011,588	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS		15 034 903,822	13 587 332,161
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 241 237,560	-1 241 019,999
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 793 666,262	12 346 312,162
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-322 341,001	-318 964,812
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 471 325,261	12 027 347,350
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 131 434,580	-876 168,374
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		12 339 890,681	11 151 178,976
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 131 434,580	876 168,374
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		565 498,551	373 473,699
PR4-C +/- VAL.REAL./ CESSION DE TITRES		-120 323,129	132 339,963
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	-3 470,996
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		13 916 500,683	12 529 690,016

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2019

		Exercice clos	Exercice clos
		le	le
		31/12/2019	31/12/2018
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	13 916 500,683	12 529 690,016
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	13 471 325,261	12 027 347,350
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	565 498,551	373 473,699
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-120 323,129	132 339,963
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	-3 470,996
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-15 949 114,206	-9 054 140,960
	SOUSCRIPTIONS	241 236 407,819	299 756 165,841
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	193 008 300,000	253 132 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-595 461,718	-1 319 455,732
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	42 830 822,112	41 612 770,151
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	5 992 747,425	6 330 651,422
	RACHATS	-257 185 522,025	-308 810 306,801
AN3-E	CAPITAL (RACHATS)	-205 149 700,000	-260 167 500,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	613 501,948	1 333 326,337
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-45 525 141,968	-42 769 313,342
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-7 124 182,005	-7 206 819,796
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 032 613,523	3 475 549,056
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	236 143 866,144	232 668 317,088
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	234 111 252,621	236 143 866,144
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 938 649	2 009 002
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 817 235	1 938 649
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	121,808	115,812
B-	FIN DE L'EXERCICE	128,828	121,808
AN6	TAUX DE RENDEMENT	5,76%	5,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2019. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		41,025,446.700	42,966,182.860	18.35
ATB 2007/1(25 ANS)	3,000	156,000.000	163,300.800	0.07
ATB SUB 2017 A	78,000	7,721,600.000	8,206,448.000	3.51
ATL SUB 2017	20,000	2,000,000.000	2,026,592.000	0.87
ATL 2013/1	1,550	30,246.700	31,417.260	0.01
ATL 2015/1	10,000	600,000.000	617,704.000	0.26
ATL 2015/2 A	10,000	400,000.000	420,384.000	0.18
ATL 2015/2 C	10,000	800,000.000	842,128.000	0.36
ATL 2016/1	10,000	800,000.000	825,480.000	0.35
ATL 2017/1 A	5,000	300,000.000	314,456.000	0.13
ATL 2018/1 B	10,000	800,000.000	829,048.000	0.35
ATL 2019/1 A	5,000	500,000.000	503,296.000	0.21
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30,000	1,800,000.000	1,862,592.000	0.80
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10,000	600,000.000	606,200.000	0.26
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20,000	400,000.000	400,464.000	0.17
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20,000	1,600,000.000	1,669,872.000	0.71
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	598,200.000	624,184.000	0.27
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10,000	800,000.000	821,816.000	0.35
ATTIJARI LEASING 2016/2	10,000	600,000.000	630,496.000	0.27
BH SUB 2016/1	10,000	800,000.000	831,472.000	0.36
BH SUB 2018/1 A	20,000	1,600,000.000	1,686,752.000	0.72
BNA SUB 2017/1	5,000	300,000.000	310,676.000	0.13
BNA SUB 2018/1 A	20,000	1,600,000.000	1,648,800.000	0.70
BTE 2016/A	5,000	300,000.000	316,592.000	0.14
CIL 2015/2	10,000	200,000.000	202,104.000	0.09
CIL 2016/2	20,000	1,200,000.000	1,263,120.000	0.54
CIL 2017/1	30,000	1,800,000.000	1,856,208.000	0.79
MEUBLATEX 2015	9,000	720,000.000	742,852.800	0.32
MODERN LEASING SUB 2018/1	20,000	1,600,000.000	1,685,936.000	0.72
TL 2015/2	20,000	1,600,000.000	1,682,128.000	0.72
TL 2017/2 B	50,000	5,000,000.000	5,293,840.000	2.26
TL SUB 2018 A	10,000	1,000,000.000	1,079,472.000	0.46
TL SUB 2018 B	10,000	1,000,000.000	1,081,760.000	0.46
TLF 2019/1A	10,000	1,000,000.000	1,042,464.000	0.45
TUNISIE FACTORING 2014/1	10,000	199,400.000	211,096.000	0.09
UIB SUB 2016/A	10,000	600,000.000	635,032.000	0.27
AC1-B Emprunts d'Etat		106,739,936.000	111,797,899.304	47.75
Bons du Trésor Assimilables		106,739,936.000	110,500,611.883	47.20
BTA 5.50% 02/2020	5,812	5,666,586.000	5,892,887.764	2.52
BTA 5.50% 10/2020	3,500	3,364,150.000	3,397,481.506	1.45

BTA 5.75% JANVIER 2021	9,100	8,878,040.000	9,280,584.110	3.96
BTA 6% JUIN 2021	3,998	3,918,460.000	4,024,138.641	1.72
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23,800	24,351,390.000	25,204,434.165	10.77
BTA 6% JUIN 2023	5,100	4,865,400.000	4,998,195.617	2.13
BTA 6% OCTOBRE 2023	7,500	6,974,500.000	7,052,417.808	3.01
BTA 6% AVRIL 2024	4,000	3,859,200.000	3,999,123.288	1.71
BTA 6% JANVIER 2024	11,500	11,040,000.000	11,570,827.398	4.94
BTA 6,3% MARS 2026	9,200	8,537,370.000	8,913,395.426	3.81
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5,500	5,315,750.000	5,375,746.712	2.30
BTA 6.6% MARS 2027	7,600	7,131,170.000	7,436,802.440	3.18
BTA 6.7% AVRIL 2028	13,480	12,837,920.000	13,354,577.008	5.70
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			1,297,287.421	0.55
Titres des OPCVM		4,501,503.217	4,509,594.558	1.93
SICAV TRESOR		4,501,503.217	4,509,594.558	1.93
Total du portefeuille titres		152,266,885.917	159,273,676.722	68.03

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2019 à **1,297,287.421** DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31-12	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2018	164,071,318.207	5,830,935.203	739,880.211	170,642,133.621	
Acquisitions de l'exercice					
-Obligations de sociétés	1,500,000.000			1,500,000.000	
- Emprunts d'Etat (BTA)	0.000			0.000	
- Autres Valeurs (Titres OPCVM)	98,334,054.053			98,334,054.053	
Remboursement et cessions de l'exercice					
- Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-100,658,482.787			-100,658,482.787	5,309.472
- Remboursement / Obligations de sociétés	-7,158,546.700			-7,158,546.700	1,953.298
- Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-3,795,917.613			-3,795,917.613	-124,917.613
- Remboursement / Emprunts d'Etat (Emprunt national)	-25 539,243			-25 539,243	125,759
Variation des plus ou moins-values latente			565,498.551	565,498.551	
Variations des intérêts courus		-129,523.160		-129,523.160	
Solde au 31 décembre 2019	152,266,885.917	5,701,412.043	1,305,378.762	159,273,676.722	-117,529.084

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8,914,164.895 Dinars** au 31/12/2019 contre **8,569,818.306 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés	3,037,610.260	2,590,724.659
Intérêts courus	154,702.911	1,760,674.520
Intérêts échus	2,882,907.349	830,050.139
Revenus des Emprunts d'Etat	5,578,587.910	5,782,614.287
Intérêts courus	-137,360.471*	3,898,036.354
Intérêts échus	5,715,948.381	1,884,577.933
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	297,966.725	196,479.360
Dividendes	297,966.725	196,479.360
Total	8,914,164.895	8,569,818.306

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **75,019,000.696 Dinars**, contre **65,628,440.550 Dinars** au 31/12/2018 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Bons du Trésor à Court Terme	7,102,264.995	0.000
Certificats de Dépôt	29,392,831.266	43,378,638.249
Autres placements (Dépôt à terme)	38,523,904.435	22,249,802.301
Total	75,019,000.696	65,628,440.550

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme			6,839,513.475	7,102,264.995	3.03
BTC 52S-11/02/2020	7.68	432	400,871.028	422,777.568	0.18
BTC 52S-05/05/2020	8.40	646	594,533.239	621,060.493	0.27
BTC 52S-05/05/2020	8.38	2,000	1,849,729.040	1,924,706.588	0.82
BTC 52S-05/05/2020	8.39	1,354	1,263,043.010	1,305,146.137	0.56
BTC 52S-02/06/2020	8.40	1,961	1,809,819.726	1,876,688.287	0.80
BTC 52S-30/06/2020	8.40	1,000	921,517.432	951,885.922	0.41

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				29,335,289.304	29,392,831.266	12.56
CDP 10J-01/01/2020	9.05	BIAT	2	997,993.932	1,000,000.000	0.43
CDP 10J-02/01/2020	9.05	BIAT	2	997,993.932	999,798.939	0.43
CDP 10J-03/01/2020	9.05	BIAT	3	1,496,990.898	1,499,396.970	0.64
CDP 10J-04/01/2020	9.05	BIAT	1	498,996.966	499,698.560	0.21
CDP 10J-05/01/2020	9.05	BIAT	8	3,991,975.728	3,996,785.455	1.71
CDP 10J-06/01/2020	9.05	BIAT	3	1,496,990.898	1,498,493.560	0.64
CDP 10J-07/01/2020	9.05	BIAT	8	3,991,975.728	3,995,180.603	1.71
CDP 10J-08/01/2020	9.05	BIAT	11	5,488,966.626	5,492,270.824	2.35
CDP 10J-09/01/2020	9.05	BIAT	2	997,993.932	998,394.340	0.43
CDP 10J-10/01/2020	9.05	BIAT	9	4,490,972.694	4,491,873.387	1.92
CDP AIL 90J-02/03/2020	11.90	AIL	10	4,884,437.970	4,920,938.628	2.10

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme				38,000,000.000	38,523,904.435	16.46
DAT 92J-02/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,052,775.014	1.30
DAT 94J-06/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,051,615.123	1.30
DAT 92J-07/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,033,250.192	0.87
DAT 92J-08/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,049,295.342	1.30
DAT 93J-09/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,049,295.342	1.30
DAT 92J-10/01/2020	8.82	BIAT	1	3,500,000.000	3,556,158.027	1.52
DAT 96J-15/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,031,703.671	0.87
DAT 94J-20/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,028,997.260	0.87
DAT 95J-21/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,028,997.260	0.87
DAT 92J-28/01/2020	8.82	BIAT	1	1,500,000.000	1,518,848.219	0.65
DAT 93J-29/01/2020	8.82	BIAT	1	1,500,000.000	1,518,848.219	0.65
DAT 93J-30/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,037,116.493	1.30
DAT 92J-19/02/2020	8.81	BIAT	1	3,000,000.000	3,024,909.370	1.29
DAT 92J-20/02/2020	8.81	BIAT	1	2,000,000.000	2,016,220.054	0.86
DAT 94J-24/02/2020	8.81	BIAT	1	2,000,000.000	2,015,447.671	0.86
DAT 92J-26/02/2020	8.81	BIAT	1	1,500,000.000	1,510,427.178	0.65

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **80,825 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent un solde **nul** au 31/12/2019 contre **36,716.398 Dinars** au 31/12/2018 représentant la retenue à la source sur les achats des obligations de Sociétés.

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	0.000	36,716.398
Total	0.000	36,716.398

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **6,120,738.927 Dinars** au 31/12/2019 contre **5,017,513.855 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Revenus des Bons du Trésor à CT	279,885.213	0.000
Intérêts courus	262,751.520	0.000
Intérêts échus	17,133.693	0.000
Revenus des Certificats de Dépôt	3,460,371.664	3,442,825.522
Intérêts courus	-83,326.300*	140,868.262
Intérêts échus	3,543,697.964	3,301,957.260
Revenus des autres placements (DAT)	2,068,470.462	1,574,688.333
Intérêts courus	274,102.134	249,802.301
Intérêts échus	1,794,368.328	1,324,886.032
Revenus des autres placements (Billet de Trésorerie)	312,011.588	0.000
Intérêts échus	312,011.588	0.000
Total	6,120,738.927	5,017,513.855

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **181,505.622 Dinars** contre **163,918.670 Dinars** au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	102,601.216	101,183.876
PA 2	Autres créditeurs divers	78,904.406	62,734.794
Total		181,505.622	163,918.670

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2019 à **102,601.216 Dinars** contre **101,183.876 Dinars** au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Gestionnaire	41,040.486	40,473.549
Dépositaire	20,520.244	20,236.777
Distributeurs	41,040.486	40,473.550
Total	102,601.216	101,183.876

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2019 à **78,904.406 Dinars** contre **62,734.794 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Etat, impôts et taxes	18,001.080	17,775.617
Redevance CMF	20,520.050	20,236.578
Rémunération CAC	25,354.270	7,115.525
Jetons de présence	5,999.448	5,999.578
Provision pour charges diverses	9,029.558	11,607.496
Total	78,904.406	62,734.794

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2019 à **1,241,237.560 Dinars** contre **1,241,019.999 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	496,495.020	496,407.993
Rémunération du dépositaire	248,247.520	248,204.013
Rémunération des distributeurs	496,495.020	496,407.993
Total	1,241,237.560	1,241,019.999

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2019 à **322,341.001 Dinars** contre **318,964.812 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2019	31/12/2018
Redevance CMF	248,245.127	248,201.589
Impôts et Taxes	37,438.276	33,870.091
Rémunération CAC	25,289.415	24,118.218
Jetons de Présence	5,999.870	5,999.870
Publicité et Publication	4,259.745	6,332.385*
Diverses charges d'exploitation	1,108.568	442.659*
Total	322,341.001	318,964.812

(*) Données retraitées pour le besoin de la comparabilité

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01 (en nominal)	2019	2018
· Montant	: 193,864,900.000 Dinars	: 200 900 200,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1,938,649	: 2 009 002
· Nombre d'actionnaires	: 4.473	: 2 145
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	: 193,008,300,000 Dinars	: 253 132 200,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1,930,083	: 2 531 322
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	: 205,149,700.000 Dinars	: 260 167 500,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	:2,051,497	: 2 601 675
Capital au 31/12	: 221,771,361.940 Dinars	: 224 992 687,168 Dinars
· Montant en nominal	:181,723,500.000 Dinars	: 193 864 900,000 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	:-278,729.760 Dinars	: - 741 945,412 Dinars
· Sommes capitalisées (2)	:40,326,591.700 Dinars	: 31 869 732,580 Dinars
· Nombre de titres	:1,817,235	: 1 938 649
· Nombre d'actionnaires	:4.722	: 4 473

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2019 à **-278,729.760 Dinars** contre **-741,945.412 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-741,945.412	-1,258,158.683
1- Résultat non capitalisable de l'exercice	445,175.422	502,342.666
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	565,498.551	373,473.699
• +/- values réalisées sur cession de titres	-120,323.129	132,339.963
• Frais de négociation de titres	0.000	-,3,470.996
2- Régularisation des sommes non capitalisables	18,040.230	13,870.605
• Aux émissions	-595,461.718	-1,319,455.732
• Aux rachats	613,501.948	1,333,326.337
Total sommes non capitalisables	-278,729.760	-741,945.412

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2019 à **40,326,591.700 Dinars** contre **31,869,732.580 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	31,869,732.580	23,898,780.289
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	11,151,178.976(*)	9,127,495.482
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-2,694,319.856	-1,156,543.191
• Aux émissions	42,830,822.112	41,612,770.151
• Aux rachats	-45,525,141.968	-42,769,313.342
Total des sommes capitalisées	40,326,591.700	31,869,732.580

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2018 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 16/04/2019 statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2018	12,027,347.350
Régularisation du résultat capitalisable	-876,168.374
Sommes capitalisées Exercice 2018	11,151,178.976

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **12,339,890.681 Dinars** et se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Résultat capitalisable de l'exercice	13,471,325.261	12,027,347.350
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-1,131,434.580	-876,168.374
Sommes capitalisables	12,339,890.681	11,151,178.976

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	8.274	7.009	5.311	4.473	3.279
Charges de gestion des placements	-0.683	-0.640	-0.547	-0.487	-0.380
Revenu net des placements	7.590	6.369	4.764	3.986	2.899
Autres charges d'exploitation	-0.177	-0.165	-0.368	-0.130	-0.098
Résultat d'exploitation	7.413	6.204	4.396	3.856	2.801
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.623	-0.452	0.147	0.457	1.123
Sommes capitalisables de l'exercice	6.790	5.752	4.543	4.313	3.924

Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.623	0.452	-0.147	-0.457	-1.123
Variation des +/- values potentielles/titres	0.311	0.193	0.237	0.012	-0.061
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0.066	0.068	-0.133	-0.016	-0.027
Frais de négociation de titres	0.000	-0.002	0.000	0.000	-0.003
+/- values sur titres et frais de négociations	0.245	0.259	0.104	-0.004	-0.090
Résultat net de l'exercice	7.658	6.463	4.500	3.852	2.710
Résultat non capitalisable de l'exercice	0.245	0.259	0.104	-0.004	-0.090
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,016	- 0.016	0.007	-0.008	-0.075
Sommes non capitalisables de l'exercice	0.229	0.243	0.111	-0.012	-0.165
Distribution des dividendes	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Valeur Liquidative	128.828	121.808	115.812	111.157	106.857

5-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen :					
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%	0.522%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :	0.130%	0.129%	0.336%	0.134%	0.134%
	5.427%	4.846%	4.019%	3.959%	3.848% (*)
Actif net moyen	248,244,423.446	248,200,889.207	219 779,486.549	155,798,524.753	84,587,371.728

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

5-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.2** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2019, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » a employé 10,45% de son actif en titres émis ou garantis par le même émetteur à savoir, la BIAT, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.

Tunis, le 10 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019 :

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% TTC de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2019, les frais de gestion se sont élevés à 496 495,020 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2019, les frais de dépôt se sont élevés à 248 247,520 DT.

3. En vertu des conventions de distribution signées avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 496 495,020 DT et sont répartis entre les distributeurs comme suit :

Distributeur	Montant au 31.12.2019
BIAT ASSET MANAGEMENT	17 227,679
BIAT	416 021,321
BIAT CAPITAL	63 246,020
Total	496 495,020

4. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2019 totalisent un montant brut de 5 999,870 DT. De même, le montant payé en 2019 au titre des jetons de présence de l'exercice 2018 s'est élevé à 6,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR